

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 BS 153 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,
Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.
Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.
Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la Charte du Parc du Luberon ;
- Considérant le souhait de *Luberon Monts de Vaucluse agglomération* d'acquérir la parcelle AM 66, propriété du Parc du Luberon, située à Robion et aux abords immédiats de véloroute du Calavon, conformément au dossier transmis le 19 mars 2019 « opération de requalification du chemin des Guillaumets à Coustellet ».

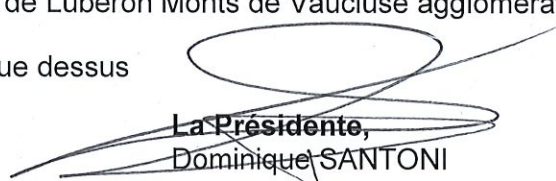
Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à Luberon Monts de Vaucluse agglomération de la parcelle ci-après désignée pour une valeur de 3 766 €

Commune	Section	N°	Surface m ²
Robion	AM	66	1883

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette cession au bénéfice de Luberon Monts de Vaucluse agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus


La Présidente,
Dominique SANTONI